



# Projet de Performance Fédéral

## 2025 - 2029

# SOMMAIRE

## **PARTIE STRATEGIQUE**

### **I/ Présentation de la discipline et du haut-niveau**

1. Présentation des échecs
2. Présentation des différentes spécialités
3. Les compétitions de référence
4. Les catégories d'âge

### **II/ Bilan sportif de l'olympiade 2021-2024**

1. Présentation des résultats
2. Lecture des résultats

### **III/ Objectifs de résultats pour le cycle 2025-2028**

1. Ambitions sportives à l'horizon 2032
2. Objectifs sportifs pour l'olympiade 2025-2028

### **IV/ Moyens mobilisés**

1. Programme d'accession
2. Programme d'excellence
3. Ressources déployées et financements envisagés
4. Indicateurs de suivi et d'évaluation

## **PARTIE OPERATIONNELLE**

1. Critères d'entrée en liste des SHN
2. Critères d'entrée en liste des arbitres et juges
3. Convention individuelle SHN/FFE
4. Suivi socio-professionnel des SHN
5. Surveillance médicale réglementaire
6. Moyens permettant de garantir la compétence et l'honorabilité des intervenants
7. Charte du Joueur - Équipe de France Jeunes
8. Charte Entraîneur - Équipe de France Jeunes

## **ANNEXES**

1. Calendrier des compétitions nationales 2025-2028
2. Critères de sélection en équipe de France des Jeunes
3. Visualisation du creux générationnel

# PARTIE STRATEGIQUE

## I/ Présentation de la discipline et du haut-niveau

### 1/ Présentation des échecs

#### **Une discipline depuis toujours synonyme de compétition, excellence et performance**

De par sa complexité et sa richesse, le jeu d'échecs en lui-même commande chez les joueurs une mobilisation intellectuelle et physique très forte, source d'une recherche d'optimisation constante. En outre, le face-à-face accentue le sentiment d'opposition, qui suscite consécutivement la recherche de victoire passant par un surplus d'effort.

Aujourd'hui, l'optimisation de la performance intellectuelle avant de jouer un coup passe par l'optimisation des éléments unitaires qui la composent. A cet égard, la réflexion et la prise de décision doivent être préparées avec soin avant une partie ou une compétition.

L'organisation des compétitions par la fédération mondiale (FIDE) s'est d'emblée, dès sa création voilà 100 ans, structurée sur la base du critère de nationalité, selon le modèle des FI sportives, favorisant de la sorte la constitution d'équipes nationales et de compétitions internationales entre pays.

La FFE s'est elle-même structurée selon le modèle des fédérations sportives depuis le début des années 2000.

L'adoption universelle du classement ELO dans les années 60 a ancré définitivement la recherche systématique de performance maximale dans l'écosystème échiquéen.

Le classement Elo (découlant de la notation ou score Elo) est un système d'évaluation comparatif du niveau relatif de joueurs dans les jeux à somme nulle.

Ce système est notamment utilisé pour les échecs, le go, le football (depuis juillet 2018, Classement FIFA mondial Féminin), par de nombreux jeux en ligne, pour la comparaison de chatbots, en études comportementales, etc. Tout joueur qui participe à ce type de compétition se voit attribuer un classement provisoire, qui évolue en fonction de ses performances, et qui reflète sa probabilité de gagner.

Bien que le terme Elo se trouve parfois écrit en majuscules (« ELO »), il ne s'agit pas d'un acronyme car celui-ci doit son nom à son inventeur, Arpad Elo, un professeur de physique et joueur d'échecs américain d'origine hongroise.

## 2/ Présentation des différentes spécialités

**Dans un contexte de développement de diverses spécialités, le jeu classique demeure la référence en matière de haute performance**

À l'origine, les parties d'échecs se déroulaient sans limite de temps. Certains joueurs prenaient un temps de réflexion considérable, soit parce que cela était conforme à leur tempérament, soit parce que face à une situation compromise, ils ne se résignaient ni à jouer, ni à abandonner.

Les échecs furent le premier jeu dans lequel le recours systématique à la pendule s'est imposé à tous les niveaux de la compétition. Le principe retenu postule qu'un certain nombre de coups doit être joué dans un temps défini à l'avance.

La cadence habituelle des parties en compétition (dite "classique") est de 1 h 30 pour 40 coups, puis 30 minutes pour la fin de la partie, avec un incrément de 30 secondes dès le premier coup. Avant la généralisation des pendules électroniques, la cadence usuelle était de 40 coups en 2 heures, puis 1 heure « KO ».

Pour information, il existe d'autres cadences de jeu que la cadence dite classique :

- *blitz* : partie de moins de 10 minutes par joueur ;
- *partie rapide* : partie de 10 à 60 minutes par joueur ;
- *les échecs 960* (aussi appelés Fischer Random Chess ou Freestyle Chess) : variante du jeu d'échecs où la place initiale des pièces est tirée au sort.

Si le blitz, la partie rapide, le chess 960 donnent lieu à des compétitions de haut niveau à l'échelon international, les titres remportés lors des compétitions d'échecs classique sont les plus recherchés par les champions et championnes de la discipline.

Quant à l'e-chess, future discipline à part entière, le haut niveau s'y structure progressivement. Des circuits de tournois en ligne regroupent régulièrement l'élite mondiale et certains événements s'ancrent comme des rendez-vous d'importance de par leur niveau et leur régularité.

Les succès d'audience et la facilité de la mise en place d'une compétition e-chess ont permis l'inclusion de cette discipline au sein des JO e-sport, dont la première édition va avoir lieu en 2027.

### 3/ Les compétitions de référence

#### Présentation des compétitions de référence pour les échecs classiques

Senior	Championnat du Monde	Tous les 2 ans alterné avec la coupe du Monde	Mixte	Individuel
Senior	Championnat du Monde	Tous les 2 ans alterné avec la coupe du Monde	Femme	Individuel
Senior	Championnat d'Europe	Tous les ans	Mixte	Individuel
Senior	Championnat d'Europe	Tous les ans	Femme	Individuel
Senior	Coupe du Monde	Tous les 2 ans alterné avec le championnat du Monde	Mixte	Individuel
Senior	Coupe du Monde	Tous les 2 ans alterné avec le championnat du Monde	Femme	Individuel
Senior	Olympiades	Tous les 2 ans alterné avec le CE par équipe	Mixte	Equipe (5 athlètes)
Senior	Olympiades	Tous les 2 ans alterné avec le CE par équipe	Femme	Equipe (5 athlètes)
Senior	Championnat d'Europe par équipe	Tous les 2 ans alterné avec les Olympiades	Mixte	Equipe (5 athlètes)
Senior	Championnat d'Europe par équipe	Tous les 2 ans alterné avec les Olympiades	Femme	Equipe (5 athlètes)
Jeunes	Championnat du Monde	Tous les ans	Mixte	Individuel
Jeunes	Championnat du Monde	Tous les ans	Femme	Individuel
Jeunes	Championnat d'Europe	Tous les ans	Mixte	Individuel
Jeunes	Championnat d'Europe	Tous les ans	Femme	Individuel

#### *Récapitulatif - compétitions de référence*

Chez les séniors

Les Olympiades d'échecs, pour les équipes nationales, et les championnats du monde individuels sont les 2 compétitions majeures du circuit échiquéen. Auxquels s'ajoutent la Coupe du Monde individuelle et les championnats d'Europe, également compétitions de référence.

Pour ces compétitions, la discipline des échecs présente une spécificité majeure : aux 2 catégories habituelles rencontrées dans le sport de haut niveau (hommes et femmes), se substituent une catégorie dite mixte (hommes + femmes) ainsi qu'une catégorie femme.

- **Olympiades d'échecs :**

Les olympiades sont organisées tous les 2 ans. Cette compétition constitue le championnat du monde sénior des nations, et se joue en 11 rondes dans un système Suisse par équipes de 4 (+1 remplaçant). Plus de 160 nations y participent, dans la compétition Mixte comme dans la compétition Féminine

- **Championnats du monde individuels :**

Le championnat du monde d'échecs est un match organisé tous les 2 ans entre le précédent champion ou la précédente championne, et son challenger qui s'est qualifié en remportant le tournoi des candidats.

La personne qui remporte le titre est la première personne à remporter plus que 7 points lors du match en 14 parties, et les deux adversaires se départagent en parties rapides en cas d'égalité.

Le tournoi des candidats et des candidates, eux, sont des tournois toutes-rondes à double confrontation et font office de demi-finales pour le titre.

- **Coupe du Monde :**

La Coupe du Monde est une compétition qui a lieu tous les 2 ans, et regroupe 206 joueurs en catégorie mixte et 103 joueuses chez les femmes. Ces personnes s'affrontent lors d'un système à élimination directe, au meilleur des 2 parties classiques. En cas d'égalité, les joueurs se départagent en parties de plus en plus rapides.

- **Championnat d'Europe :**

Le championnat d'Europe est une compétition individuelle qui a lieu tous les ans sous format Open. Il a la spécificité, en plus de décerner le titre de champion d'Europe, de qualifier les 20 premiers à la prochaine coupe du monde. Environ 400 participants y prennent part pour s'arracher les places qualificatives.

- **Championnat d'Europe des nations :**

Le championnat d'Europe des nations est organisé tous les deux ans (les années impaires, sans olympiade d'échecs). Toutes les sélections nationales européennes se retrouvent pour disputer 9 rondes au sein d'un système Suisse par équipe de 4 (+1 remplaçant).

Chez les jeunes

Les championnats du monde et championnats d'Europe constituent les deux compétitions de référence, toutes les deux en individuel.

- **Le championnat du monde des jeunes :**

Le championnat du monde des jeunes est organisé chaque année, et est scindé en 3 évènements distincts, correspondant à différentes catégories d'âge :

- Le championnat du monde cadets, avec les catégories U8 U10 et U12
- Le championnat du monde des jeunes, qui regroupe les catégories U14 U16 et U18
- Le championnat du monde juniors, avec la catégorie U20

Chaque catégorie d'âge regroupe les meilleurs jeunes au sein d'un système Suisse en 11 rondes.

- **Le championnat d'Europe des jeunes :**

A la différence du championnat d'Europe des jeunes, il n'y a qu'un seul évènement qui regroupe tous les ans les catégories U8 U10 U12 U14 U16 et U18. Les meilleurs jeunes européens s'y affrontent dans un système Suisse en 9 rondes.

Les compétitions mixtes et féminines sont calées sur un calendrier similaire, voire commun pour les compétitions jeunes ou les compétitions par équipe.

### Calendrier des compétitions de références

			Calendrier prévisionnel			
Age	Type de compétition	Compétition de référence	2025	2026	2027	2028
Adultes	Individuelle	Championnat du Monde		Automne		Automne
		Coupe du Monde	Eté		Eté	
		Championnat d'Europe	Printemps	Printemps	Printemps	Printemps
	Equipe	Olympiades (5 joueurs)		Automne		Automne
		Championnat d'Europe (5 joueurs)	Automne		Automne	
Jeunes	Individuelle	Championnat du Monde Jeunes	Automne	Automne	Automne	Automne
		Championnat d'Europe Jeunes	Automne	Automne	Automne	Automne

*Calendrier prévisionnel pour l'olympiade 2025-2028*

## 4/ Les catégories d'âge

**Les catégories jeunes sont déterminantes pour générer des joueurs/ses susceptibles d'atteindre la haute-performance.**

- Phase de détection: elle s'opère dans les catégories avant 12 ans. En effet, la discipline des échecs exige une détection très précoce des talents des futurs grands champions(nes). Aussi les premières compétitions interviennent dès la catégorie des U8, la formation de base se poursuivant jusqu'à la catégorie U12.
- Phase d'accompagnement: une fois la détection réalisée, elle s'opère dans les catégories jusqu'aux alentours de 16 ans et favorise le perfectionnement des futurs grands champions(nes).
- Phase d'accès aux équipes de France, à défaut intégration dans un circuit de compétitions de référence. Les SHN réalisent de grandes performances dès les catégories U18 (cadets) et U20 (juniors), qu'ils répètent et confirment en catégorie sénior (+ de 20 ans), avec la limite longue de 35/40 ans.



## II/ Bilan sportif de l'olympiade 2021-2024

### 1/ Présentation des résultats

#### Résultats séniors

Type de compétition	Compétition de référence	Compétitions adultes individuelles			
		2021	2022	2023	2024
Mixte	Championnat du Monde		Firouzja : 7		Firouzja : 8
	Coupe du Monde	MVL : 1/8e Bacrot : 1/4		Bacrot : 1/16e	
	Championnat d'Europe	-	Moussard : 15	Bacrot : 5	-
	Ranking mondial sur l'année	MVL : 11 Firouzja : 12	Firouzja : 3 MVL : 12	Firouzja : 5 MVL : 16	Firouzja : 9 MVL : 20
Féminine	Championnat du Monde		-		-
	Coupe du Monde	Sebag : 1/16e Guichard : 1/16e		-	
	Championnat d'Europe	Daulyte-Cornette : 12 Milliet : 13	-	Guichard : 11 Daulyte-Cornette : 12	-
	Ranking mondial sur l'année	Sebag : 31	Sebag : 28	Sebag : 35	Sebag : 29

Résultats individuels lors des compétitions de référence et ranking moyen à l'année

Type de compétition	Compétition de référence	Compétitions adultes par équipe			
		2021	2022	2023	2024
Mixte	Olympiades		13		15
	Championnat d'Europe	2		7	
	Ranking mondial par nation (Moyenne annuelle du top 10)	8	7	7	7
Féminine	Championnat du Monde		22		18
	Coupe du Monde	10		3	
	Ranking mondial par nation (Moyenne annuelle du top 10)	8-9 (data indisponible)	8	9	8

Résultats collectifs lors des compétitions de référence et ranking moyen du top 10 FRA

## Résultats jeunes

Championnats du Monde jeunes Nombre de podiums et couleurs des médailles								
Catégorie	Filles				Mixte			
	2021	2022	2023	2024	2021	2022	2023	2024
U8	Covid				Covid	1		
U10	Covid				Covid	1		1
U12	Covid				Covid			1
U14	Covid				Covid			
U16	Covid				Covid	1		
U18	Covid				Covid			
U20	Covid				Covid		1*	

Championnats du monde des jeunes

\* Titre de Marc'Andria Maurizzi en U20 alors qu'il n'était que U20

Championnats d'Europe jeunes Nombre de podiums et couleurs des médailles								
Catégorie	Filles				Mixte			
	2021	2022	2023	2024	2021	2022	2023	2024
U8	Covid				Covid	1	1	
U10	Covid				Covid		1	2
U12	Covid				Covid			
U14	Covid				Covid		1	
U16	Covid				Covid	1		1
U18	Covid		1		Covid			2

Championnats d'Europe des jeunes

Top 20 au ranking mondial par année de naissance (Moyenne sur les 6 derniers mois de l'année) + Meilleures médailles par génération								
Catégorie	Filles				Mixte			
	2021	2022	2023	2024	2021	2022	2023	2024
8 ans	Covid		16		Covid	1		8
9 ans	Covid				Covid	1	1 18	
10 ans	Covid			13	Covid	6	2	1 9
11 ans	Covid	6 7			Covid	14 19	10	9
12 ans	Covid		7		Covid			6
13 ans	Covid	8 19		13	Covid	3		
14 ans	Covid		18	12	Covid		3	
15 ans	Covid	9			Covid	1 17		7
16 ans	Covid		9		Covid	16	1 9	
17 ans	Covid			7	Covid		17	1 14
18 ans	Covid			18	Covid			18
19 ans	Covid				Covid	1		
20 ans	Covid				Covid		1	20

Ranking mondial pour chaque génération - places des Français dans le Top 20 Mondial

Les générations couleur or ont amené un titre en compétition de référence

Les générations couleur bronze ont amené un podium en compétition de référence

## 2/ Lecture des résultats

### La France excelle en jeune dans les catégories mixte, les séniors sont bien implantés dans le top 10 mondial des nations

- Chez les jeunes, la France se situe dans le top 5 des nations en mixte. De nouveaux jeunes arrivent très régulièrement, et les générations 2006, 2007, 2009, 2012 et 2014 ont toutes déjà ramené des titres lors d'une compétition de référence. Ces résultats sont bien supérieurs à ceux que l'on a pu observer historiquement.
- Les résultats sont plus mitigés chez les filles, puisque la France se situerait autour du top 10. De nombreuses joueuses accèdent au top 50 de leur année de naissance mais aucune ne perce réellement à l'international. Il faut tout de même noter, en 2023, le premier podium d'une fille en compétition d'Europe de référence depuis 2012.
- Pour les seniors, au moins un Français a participé aux trois derniers tournois des candidats en amont du championnat du monde individuel (Maxime Vachier-Lagrave en 2020, Alireza Firouzja en 2022 et 2024) sans pour autant parvenir jusqu'à se qualifier pour le championnat du Monde. A ce jour, aucun joueur formé en France n'a disputé un match de championnat du Monde.
- Aucune Française ne semble actuellement au niveau de se hisser au tournoi des candidates.
- La France termine généralement bien classée lors du championnat d'Europe des Nations (le plus fort championnat continental), obtenant même un podium en 2021 en catégorie mixte, et un podium en 2023 chez les filles.  
En revanche, les résultats ont été moins bons lors des olympiades d'échecs où les équipes peinent à tenir leur rang ces dernières années.  
Lorsqu'on termine juste en dessous du groupe de tête dans un système Suisse, une défaite à la dernière ronde peut faire chuter drastiquement le classement final.

Plusieurs raisons expliquent le fait que les jeunes éprouvent des difficultés à garder leur très haut niveau en catégorie sénior :

- **un creux générationnel majeur** post génération 90-91 (Vachier-Lagrave, Edouard Feller) et 94-95 (Lagarde, Moussard).  
*Voir fiche opérationnelle concernant ce creux générationnel*
- **des modalités de sélection en Equipe France des jeunes** qui valorisaient davantage le résultat du championnat de France des Jeunes que le niveau nécessaire pour se confronter au niveau international;

- **une concurrence accrue des pays émergents** chez les jeunes, notamment les Etats-Unis, l'Inde, le Kazakhstan et l'Ouzbékistan;
- **un déficit de structures et de moyens** mis au service des plus forts jeunes;
- **un gros investissement financier de la part des parents** nécessaire pour payer des cours particuliers, participer à des stages et jouer des tournois;
- **une implication complexe des échelons intermédiaires** (Ligues et CDJE) dans l'écosystème joueur/club/fédération;
- **un volume d'entraînements insuffisant** pour prétendre rivaliser avec les meilleures nations mondiales renforcé par l'importance de l'école;
- **un manque de concurrence** en équipe de France des jeunes dans certaines catégories;
- **un défaut de perspective d'étude et professionnelle** associée à un parcours de reconversion, pour donner envie aux jeunes d'emprunter la voie du haut niveau;
- **un maillage territorial des clubs**, des entraîneurs et de la concurrence, déséquilibré et ne favorisant pas une détection des talents rigoureuse ni une progression optimale.

## III/ OBJECTIFS POUR LE CYCLE 2025-2028

### 1/ Ambitions sportives à l'horizon 2032

Les ambitions sportives se doivent d'être sur le long terme au vu du temps de formation nécessaire pour amener un jeune depuis formation jusqu'au Haut Niveau chez les Séniors.

#### **Séniors femmes**

Ancrer l'équipe de France dans le top 5 européen. Au niveau mondial, retrouver le top 10 lors des olympiades.

En individuel, replacer une joueuse française dans le top 20 mondial et garder 5 joueuses dans le top 70, afin de pouvoir constituer une équipe de France plus compétitive.

Amener de nouvelles joueuses au sein de l'équipe de France.

#### **Séniors mixte**

Replacer l'équipe de France dans le top 6, remporter une médaille à l'Olympiade ou aux championnats d'Europe.

En individuel, placer 1 joueur dans le top 10 mondial, 1 dans le top 20, et 4 autres dans le top 100.

Amener de nouveaux joueurs au sein de l'équipe de France.

#### **Jeunes filles**

Obtenir un titre chez les filles lors d'une compétition de référence

#### **Jeunes mixtes**

Garder la dynamique actuelle, et faire passer les moyennes de podiums en objectifs minimaux afin d'assurer les renouvellements de génération

## 2/ Objectifs sportifs pour l'olympiade 2025-2028

Les objectifs sportifs se doivent d'être progressifs afin d'amener de nouveaux jeunes vers le Haut Niveau mixte comme féminin

### Chez les jeunes

Compétitions de référence :

- 10 podiums en championnat du Monde des jeunes (moyenne de 2,5/an)  
*1 titre valant pour 2 podiums dans le décompte*
- 4 titres et 14 podiums en championnat d'Europe des jeunes (moyenne de 1 titre et 3,5 podiums par an)

*Objectifs spécifiques au secteur féminin*

- réussir au moins 2 top 10 par an en championnat d'Europe, et un total de 10 sur l'ensemble de l'olympiade
- réussir au moins 1 top 10 par an au championnat du Monde, et un total de 6 sur l'ensemble de l'olympiade
- Obtenir 1 podium

Au ranking (en moyenne sur Juillet-Décembre) :

- Arriver en fin d'olympiade avec 2 personnes top20 de leur année de naissance dans les catégories U10,G10,U12,G12,U14,G14  
Dont au moins 4 au total sont au sein du top 10
- Arriver à former 2 nouvelles WIM avant le passage en U18 - 1 WGM avant le passage en sénior
- Arriver à former 3 nouveaux IM avant le passage en U18 - 2 GM avant le passage en sénior

## Chez les séniors

Compétitions de référence :

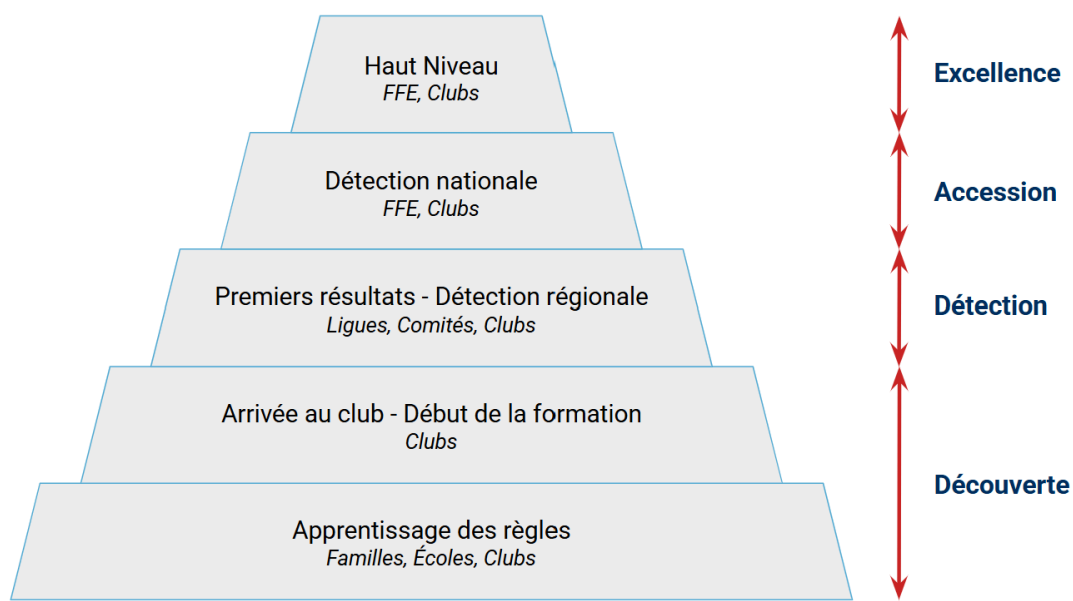
- 5 tops 10 dont 2 podiums lors des compétitions par équipe
- Qualifier une personne au tournoi des candidats mixte - dernière étape du cycle de championnat du Monde avant le match pour le titre
- 4 qualifications en coupe du monde par le championnat d'Europe (= top20)
- Une qualification en  $\frac{1}{4}$  de finale de la coupe du Monde (mixte ou féminine)

Au ranking (en moyenne sur Janvier-Décembre) :

- Se replacer dans le top 7 chez les filles et le top 6 en mixte



## IV/ Moyens mobilisés



*Pyramide d'accession au Haut-Niveau*

### 1/ Programme d'accession

#### **Un dispositif de détection et progression accompagnée en cours de mise en place**

Ce programme se décompose en deux parties : la détection et le perfectionnement vers le haut niveau.

#### **A) Programme national de détection**

Ce programme repose sur les ligues régionales fédérales, qui constituent les premières Structures d'Accession Territoriale (SAT) au haut niveau:

- découverte des échecs : 5 – 8 ans
- formation de base 5 – 12 ans
- détection des jeunes talents : 7 – 11 ans (implication clubs et comités sous le pilotage des SAT)
- Accompagnement vers le haut niveau : depuis la détection jusqu'à 16-17 ans (éventuellement dans le cadre d'une Section Sport Etudes), idéalement pour arriver dans le groupe élargi des équipes de France seniors

Parcours-type d'un jeune talentueux se dirigeant vers les échecs compétitifs :

<p>Saison N</p> <p>Entraîneur Club ou Référent SAT</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ De septembre à décembre : découverte des échecs, participation à des compétitions jeunes locales et participation au championnat départemental</li> <li>→ De janvier à avril : participation aux actions régionales si détecté au niveau départemental et à un stage départemental ou régional de préparation au championnat de France en avril</li> <li>→ Avril : participation éventuelle au championnat de France</li> <li>→ Début d'été: stage de bilan annuel de détection organisé par la SAT</li> </ul>
<p>Saison N+1</p> <p>Référent SAT</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ De septembre à décembre : idem Saison N</li> <li>→ De janvier à avril : participation à un stage régional de préparation au championnat de France en avril avec évaluation du potentiel réel</li> <li>→ Avril : participation au championnat de France</li> <li>→ Mai : participation au championnat de France</li> <li>→ Début juillet : stage de bilan annuel avec évaluation des objectifs de l'enfant, de l'environnement (parents, club, comité), de la volonté et la capacité à travailler en autonomie</li> </ul>
<p>Saison N+2</p> <p>Référent SAT Référent national de détection / DTN</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Suivi important du club en collaboration avec le Référent Ligue</li> <li>→ Objectif d'une intégration dans la liste du Pôle Performance Jeunes de la ligue</li> <li>→ Planification de stages durant la saison en fonction du calendrier de tournois</li> <li>→ Participation à un stage de détection national U10 début juillet sous la supervision de la DTN</li> </ul>

La ligue est un échelon majeur dans la progression d'un jeune vers le Haut-Niveau. C'est à ce stade qu'on peut voir les premiers résultats et que le talent et l'implication de certains jeunes peuvent être détectés par des acteurs importants du territoire.

A ce stade, chaque ligue a une volonté politique propre concernant la détection et l'accompagnement de son élite régionale (accompagnement au championnat de France des jeunes, plateau, rassemblement, cours en visio...).

La FFE se doit d'offrir des standards permettant de calquer l'échelon régional sur les bonnes pratiques du programme de perfectionnement vers le Haut Niveau.

## B) Programme de perfectionnement vers le Haut Niveau

Le programme de perfectionnement vers le haut niveau regroupe environ 70 jeunes détectés, qui intègrent les équipes de France des jeunes. Ces jeunes ont de 7 à 18 ans, et certains peuvent intégrer les listes espoirs, collectifs nationaux ou relève. La volonté nationale doit être de faire émerger les futurs titulaires de l'équipe de France Seniors.

Les membres du programme de perfectionnement vers le haut niveau ont la possibilité de participer chaque année :

- A des cours réguliers en visio avec les entraîneurs des équipes de France des jeunes
- Au stage de cohésion de 4 jours début juillet
- A au moins une échéance internationale au sein de la délégation Française

<b>60 à 70 Sélectionné-es</b>		
<b>Élite (20-25) :</b>	<b>Espoir (15-20) :</b>	<b>Accession (20-25) :</b>
<b>Europe + Monde</b> <i>au moins un tournoi à la charge de la FFE</i>	<b>Europe OU Monde</b> <i>Non pris en charge FFE Sauf champion·ne de France</i>	<b>Championnat de l'UE</b>
<b>Cours en lignes</b> <i>Financé FFE</i>	<b>Cours en lignes</b> <i>Financé FFE</i>	<b>Cours en lignes</b>
<b>Stage annuel</b>		

*Les niveaux de sélection en Équipe de France jeunes et leur accompagnement*

Selon le niveau de sélection, ces dépenses peuvent être prises en charge totalement ou partiellement par la FFE.

La DTN échange au besoin avec les parents ou le club concernant le choix du ou des entraîneurs, et des possibilités de maintien au sein d'une structure déjà performante et adaptée aux besoins du jeune. L'accompagnement fédéral ne substitue pas à l'accompagnement quotidien au risque d'une multiplication contre productive des discours entourant le projet sportif.

Les jeunes s'engagent à participer chaque année à un stage/tournois nationaux sous la supervision de la DTN, en vue des prochaines sélections pour les échéances internationales ou des tournois à normes.

En raison du volume d'entraînement conséquent et du calendrier international chargé, certains jeunes peuvent manquer plusieurs semaines de classes par an et peuvent donc faire l'objet de demandes d'aménagement scolaire, poursuivre leur scolarité au CNED, ou mieux, intégrer une Section Sport Etudes (SSE).

## 2/ Programme d'excellence

### **Un dispositif visant la haute performance à consolider**

Ce programme a pour objet l'obtention de titres internationaux sur les compétitions de référence. Il concerne les joueurs des listes Elite, Seniors et Relève.

Au regard des résultats obtenus depuis 2010 et des objectifs affichés à échéance 2028. L'objectif est de permettre à ces joueurs de progresser en optimisant l'entraînement et les équipes de travail, de se confronter plus souvent à l'élite internationale dans des programmations compétitives internationales ou organisées par la FFE.

Les joueurs doivent pouvoir être tous suivis de façon régulière et doivent se voir proposer d'être regroupés régulièrement lors de stages d'entraînement, éventuellement en mixité.

Deux stages collectifs regroupant hommes et femmes seront donc organisés chaque année, un en décembre / janvier à la clôture à la saison internationale et un en septembre avant les échéances internationales par équipe (championnat d'Europe ou Olympiades). Des séances collectives de travail pourront également être mises en place en ligne.

### 3/ Ressources déployées et financements envisagés

#### A) La politique de haut-niveau à la FFE

##### *Un virage politique volontariste en faveur de la haute-performance amorcé en 2020*

Anticipant sur la reconnaissance HN par le ministère des Sports, la FFE s'est dotée dès 2020 d'un PPF officieux, construit selon les orientations ministérielles édictées.

- L'élaboration de ce premier PPF a permis une première mobilisation des joueurs, des entraîneurs, des clubs et des élus fédéraux, en vue d'échafauder les prémices d'un système de détection/accession au haut niveau/recherche de l'excellence.
- Le budget fédéral consacré au haut niveau a doublé, passant de 150 000 à 300 000 € en 2 ans.
- Les ligues ont emboîté le pas dans le sillage de la fédération, permettant un début de structuration régionale

#### B) Dispositifs actuels et futurs

Pour organiser son dispositif de détection et de perfectionnement vers le Haut Niveau, la FFE se dote de différents dispositifs. Un effort particulier est mis en place afin de féminiser chacun des échelons dans la direction, l'animation et l'entraînement.

Concernant ces dispositifs structurels, logistiques, et humains :

- **La création du dispositif Class'Échecs et la création du CQP animateur pour élargir le public averti, dès l'école primaire (présent)**  
*Class'Échecs est un programme d'accompagnement complet pour les professeurs des écoles qui souhaitent initier leurs élèves aux échecs. Il consiste en un kit matériel ainsi que des supports pédagogiques clés en main pour qu'un instituteur novice puisse réaliser des séances d'initiations. A ce jour, Class'Échecs initie chaque année environ 150.000 élèves à notre discipline.*
- **La création de ressources pédagogiques pour bien accompagner les jeunes dès leur arrivée en club (Ma première année d'échecs, Matoupion) (en cours)**  
*Ces guides pédagogiques vont être créés à destination des animateurs, parfois bénévoles, pour qu'ils bénéficient de ressources et de bonnes pratiques de la Fédération concernant les premiers enseignements.*

- **La création d'un système de partage de contenu des ressources pédagogiques pour ces mêmes entraîneurs, ainsi que l'organisation annuelle d'un séminaire (en cours)**

*Cet accompagnement vise à renforcer le maillage territorial des formateurs, pour accompagner au mieux les élites régionales jusqu'à un niveau leur permettant de rejoindre les collectifs nationaux*

- **Un référent SAT ligue, qui organise la détection et l'évolution de l'élite régionale à son échelle en communication continue avec la Direction de la Performance (avancé)**

*Les ligues sont un échelon central du PPF, dans la partie détection et le début de la formation des jeunes qui aspirent au Haut-Niveau*

- **Un staff national stable qui accompagne les équipes de France des jeunes lors des cours visio, du stage et des échéances internationales (présent)**

*Les jeunes des équipes de France doivent bénéficier d'un cadre stable et de confiance au sein du programme de perfectionnement vers le Haut-Niveau.*

- **Un responsable du suivi socioprofessionnel des SHN (à créer)**

- **Un Directeur de la Performance, qui coordonne les interactions entre chaque échelon à partir de la détection régionale (présent)**

### **C) Les frais liés à la pratique de Haut-Niveau**

Le Sport de haut niveau implique de grandes dépenses tout au long de la saison, d'abord pour les familles des jeunes prometteurs, puis pour les clubs, les SAT et la FFE. La plupart de ces dépenses sont centrées autour de l'entraînement, l'accompagnement en tournoi par un coach, et les frais de déplacement et d'hébergements pour les compétitions.

Le coût d'une saison est élevé dès le plus jeune âge, avant tout pour permettre la participation aux tournois mais également pour financer les cours individuels, en petit groupe et l'accompagnement par un coach. Ces étapes permettent de guider la progression technique des jeunes mais nécessitent un investissement allant aisément au dessus de 10 000€/an pour une saison sportive dès l'âge de 8-9 ans.

Les meilleurs joueurs du monde eux, même s'ils voyagent seuls lors des tournois, ont un investissement financier annuel au dessus de 100 000€/an.

Pour ces dépenses, les SHN peuvent être aidés par les différents organes mentionnés précédemment :

- L'enveloppe fédérale annuelle consacrée à la pratique de Haut Niveau est à ce jour de 300 000€
  - ◆ Dont 150 000€ consacrés aux équipes de France des Jeunes
- Les différents SAT qui participent à leurs échelons :
  - ◆ Implication des clubs pour les cours des jeunes prometteurs et le suivi avec un entraîneur référent
  - ◆ Implication des ligues et comités dans la mise en place de bourses individuelles ou de stages collectifs
- Les familles des jeunes SHN, qui investissent sur le plan financier mais également sur le plan humain (50 à 100 jours d'accompagnements en tournoi par an)

#### **D) Les projets Fédéraux pour améliorer les programmes d'excellence et de perfectionnement vers le Haut-Niveau**

La réalisation de l'ensemble des projets liés à la mise en place du PPF repose sur la mobilisation de ressources nouvelles, à savoir:

- **pilotage et suivi général:** poste de directeur de la performance à consolider
- **Suivi socio-professionnel des SHN:** expertise non présente au sein de la fédération, à acquérir (½ ETP)
- **Accompagnement de la performance:** besoins de ressources en préparation mentale, suivi nutritionnel et sommeil (entraînement et compétitions)
- **SMR:** enveloppe budgétaire pour le financement du reste à charge des SHN
- **Sécurisation et bien-être des jeunes lors des compétitions internationales:** enveloppe budgétaire pour la rémunération des chefs de délégation (cf fiche opérationnelle n°6)
- **PSQS:** ressources à mobiliser pour l'appropriation et l'animation de cette plate-forme par les SHN, les entraîneurs et les opérateurs fédéraux en charge du haut-niveau.
- **Augmentation de la fréquence des stages orientés Haut-Niveau:** ressources budgétaires pour réaliser 3 à 4 stages Haut-Niveau à l'année, à destination de chaque SHN

## 4/ Indicateurs de suivi et d'évaluation

### Sur le plan des résultats sportifs

Les objectifs sportifs sont évalués en fin d'olympiade. La DTN évalue en fin d'année calendaire les temps de passage sur ces objectifs.

- Titres de champion du Monde
- Qualification au tournoi des candidats
- Titres, Podiums et qualifications en ¼ en Coupe du Monde
- Nombre de qualifiés en Coupe du Monde
- Nombre de français top 10/20/100 mondiaux (Mixte & Femme)
- Rang mondial de la France (Mixte & Femme)
- Titres et Podiums Européens individuels
- Titres et Podiums européens par équipe
- Titres et Podiums Olympiades
- Titres et Podiums mondiaux jeunes (Mixte & Fille)
- Place au tableau des médailles en championnat du monde des jeunes
- Titres et Podiums européens jeunes (Mixte & Fille)
- Place au tableau des médailles en championnat d'Europe des jeunes
- Nombre de jeunes top 10/20/50 mondiaux par année de naissance (Mixte & Fille)

### Sur le plan de l'environnement du SHN

1. les comptes-rendus d'entretiens socio-professionnels
2. les dispositions mises en oeuvre de façon personnalisée en fonction du parcours de progression et de performance du SHN
3. la mesure de la montée en compétences des personnes constituant l'écosystème autour du SHN.

### Sur le plan du fonctionnement et de l'efficacité du PPF

1. les points de situation réguliers de l'équipe de la DTN
2. l'estimation de l'adéquation moyens alloués/performances sportives réalisées
3. en fin d'olympiade, l'envoi d'un questionnaire d'évaluation à l'ensemble des acteurs contribuant à la haute performance (entraîneurs, parents, etc)



# PARTIE OPERATIONNELLE

## Fiches opérationnelles

### 1/ Critères d'entrée en liste des SHN

Pour figurer sur une liste ministérielle, un joueur ou une joueuse doit au préalable jouer 40 parties classiques dans l'année.

Ces critères sont valables pour les catégories Mixte et Féminine

#### Tableau récapitulatif - critères généraux

Age	Type de compétition	Compétition de référence	Sportifs de Haut Niveau		
			Elite	Senior	Relève
Séniors	Individuelle	Chpt du Monde	1	2 à 8	
		Chpt d'Europe		1 à 3	4 à 20
		Coupe du Monde	1	2 à 8	9 à 32
	Equipe	Olympiades (5 joueurs)	1	2 à 4	5 à 7
		Championnat d'Europe (5 joueurs)		1 à 3	4 à 5
	Ranking FIDE	Moyenne de la place mondiale sur Janvier - Décembre		1 à 15	16 à 50
Jeunes U20	Individuelle	Championnat du Monde Jeunes			top 10
		Championnat d'Europe Jeunes			Top 3
	Ranking FIDE	Moyenne de la place mondiale par année de naissance sur Juillet - Décembre			Voir table dédiée

Critères de mise en liste SHN - compétitions de référence et ranking

Age	Type de compétition	Compétition de référence	Autres listes
			Espoirs
U18	Individuelle	Championnat d'Europe Jeunes	4 à 10
U20	Individuelle	Championnat du Monde Jeunes	11 à 20
U22	Ranking FIDE	Moyenne de la place mondiale par année de naissance sur Juillet - Décembre	Voir table dédiée

Critères de mise en liste Espoirs - compétitions de référence et ranking

## Tableaux détaillés - Sélection ranking et performances exceptionnelles

	Relève										
Age	U12	U13	U14	U15	U16	U17	U18	U19	U20	U21	U22
Ranking mondial / année de naissance Moyenne sur Juillet - Décembre	top 15	top 13	top 11	top 10	top 9	top 8	top 7	top 6	top 5	top 5	top 5

Détail - Liste Relève (partie concernant les -22 ans)

	Espoirs										
Age	U12	U13	U14	U15	U16	U17	U18	U19	U20	U21	U22
Sélection EDF jeunes	Elite	Elite	Elite	Elite	Elite	Elite	Elite	Elite	Elite		
Ranking mondial / année de naissance Moyenne sur Juillet - Décembre	top 35	top 30	top 27	top 24	top 22	top 20	top 18	top 16	top 14	top 12	top 10

Détail - Liste Espoirs (-22 ans)

	Collectifs nationaux
Jeunes (-20 ans)	Sélections Espoirs + Accession + Mitropa
Adultes	Sélections Equipe nationale + sparrings + Mitropa

Détail - Liste Collectifs Nationaux

## 2/ Critères d'entrée en liste des arbitres et juges

Pour figurer sur une liste ministérielle, un arbitre doit au préalable :

- Faire partie de la liste des arbitres internationaux
- Arbitrer au moins 10 compétitions dans l'année an (au moins 5 en classiques)
- Avoir été arbitre en chef (ou adjoint) d'un championnat de France sénior individuel ou par équipe, ou d'un championnat de France jeunes lors des 4 dernières années

	Arbitres
Compétitions internationales	Faire partie de l'équipe d'arbitres d'une compétition de référence

Détail - Liste Arbitres

### 3/ Convention individuelle SHN/FFE

#### Préambule :

Cette convention personnalisée, portant la signature de la Direction Technique Nationale et du SHN ou son représentant légal, constitue un engagement réciproque pour une durée déterminée. L'appartenance à un collectif de préparation et/ou de compétition de l'Equipe de France est soumise à la réception de ladite convention dûment signée et paraphée à chaque page et accompagnée des documents dûment renseignés auxquels elle fait référence. Elle est par ailleurs indispensable à toute demande d'aide personnalisée et à la participation aux épreuves de sélection des équipes de France.

En référence au préambule ci-dessus, il est convenu et arrêté ce qui suit entre,

La Fédération Française des Echecs (FFE), association régie par la loi de 1901 dont le siège social est situé au 6, rue de l'Eglise – 92600 ASNIERES SUR SEINE,

représentée par la Direction Technique Nationale (DTN) d'une part,

Et le/la SHN :

NOM : .....  
Prénom : .....  
Date de naissance : .....  
Adresse : .....  
Code postal : .....  
VILLE : .....  
Numéro de licence de la saison en cours : .....  
Club : .....

S'il est mineur, représenté par Mlle, Mme, M. :

NOM : .....  
Prénom : .....  
en qualité de : .....

d'autre part,

## TITRE 1 : Dispositions générales

### Article 1 – *Objet de la convention*

La présente convention a pour objet de définir le cadre général dans lequel s'intègre le SHN inscrit sur les listes ministérielles en référence aux textes législatifs et réglementaires régissant le sport de haut niveau, ainsi que celle ou celui qui intègre une équipe de France. Elle permet, au travers de l'identification de projets selon la procédure ci-après, la mise en œuvre éventuelle d'aides personnalisées en vue d'aider spécifiquement à la performance.

### Article 2 – *Obligation de licence*

Le SHN devra être titulaire d'une licence de la FFE durant toute la durée de la convention.

### Article 3 - *Charte du sport de haut niveau, prévention des violences et valeurs de la République*

Les signataires de cette convention reconnaissent et approuvent l'ensemble des articles de la « Charte du sport de haut niveau » dont ils déclarent avoir pris connaissance.

La FFE informe les SHN du dispositif d'alerte des violences, sur la première page du site fédéral <https://www.echecs.asso.fr>, onglet "effectuer un signalement", qui en outre indique les contacts des membres de la cellule nationale fédérale dédiée à ce sujet et propose un lien avec la cellule ministérielle Signal sports .

Une présentation de *Colosse aux pieds d'argile*, partenaire de la FFE dans le domaine des violences sexuelles et sexistes dans le sport, est également proposée en première page du site fédéral, avec la possibilité de s'inscrire à une session de sensibilisation.

Sur la thématique des valeurs de la République et de la laïcité, la FFE s'engage à intégrer, dans le cadre des programmes des stages et regroupements de SHN comme d'entraîneurs, des temps de sensibilisation et débats sur ces sujets..

#### Article 4 – *Obligation de couverture sociale*

Tout membre d'une équipe de France ou d'un collectif de préparation à une équipe de France doit justifier d'une couverture de protection sociale à jour en fournissant une copie de tout document pouvant en attester. En cas de difficultés, il en informera la DTN. Les SHN mineurs fourniront une autorisation d'intervention chirurgicale signée de leurs parents ou représentants légaux.

#### Article 5 – *Engagements du SHN*

Remplir et mettre régulièrement à jour la base de données des sportifs de haut niveau du Ministère des sports (MS) à l'aide de leur numéro SHN et de leur mot de passe, fournis par la FFE ou par la DRAJES sur l'extranet du ministère chargé des Sports.

#### Article 6 – *Chartes Equipe de France des jeunes*

Le SHN en Equipe de France jeunes signera la Charte du jeune joueur (annexe 1), ainsi que la Charte jeune joueur/parents (annexe 2).

#### Article 7 – *Durée de la convention*

Cette convention prend effet à la date de signature pour une durée de douze mois maximum à échéance de la saison sportive en cours. Elle peut être prolongée si une compétition internationale de référence plus tardive est inscrite au calendrier.

#### Article 8 – *Destinataires de la convention*

La convention est adressée pour information :

- Au président de club
- Au président du Comité Régional
- A l'Agence Nationale du Sport

## TITRE 2 : Structure d'entraînement et sélections nationales

### Article 9 – *Structures d'entraînement*

Dans une logique d'entraînement de haut niveau correspondant aux objectifs sportifs attendus par la FFE et formalisés dans le Projet de Performance Fédéral, la DTN peut autoriser l'accès du SHN dans une structure du MJS (INSEP, CREPS). Celui-ci devra alors respecter le règlement intérieur de la structure d'accueil.

### Article 10 – *Sélections nationales*

Les sélections nationales en vue de leur participation aux compétitions internationales sont proposées par le comité de sélection et validées par la Direction Technique Nationale. Le SHN signataire de la présente convention s'engage à honorer les sélections internationales pour lesquelles il est pressenti pour représenter la FFE. Par conséquent, sa présence est obligatoire pour toutes actions entrant dans le cadre de cette sélection.

### Article 11 – *Entraînement, préparation*

Le SHN s'engage à respecter la planification de l'entraînement qui aurait été formalisée dans le cadre de son projet sportif avec la direction technique nationale. Cette dernière s'assurera de la signature par les membres du staff de la Charte de l'entraîneur (annexe 3).

### Article 12 – *Absence*

En cas d'absence ou d'empêchement, le SHN sélectionné doit aviser lui-même, ou à travers son club, la Direction Technique Nationale.

### Article 13 - *Bizutage*

Le bizutage est interdit. Il est défini dans le code pénal comme étant le fait pour une personne d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants. Les responsables de l'encadrement sont dans l'obligation d'aviser sans délai le Procureur de la République d'un délit de bizutage, même en l'absence de dépôt de plainte. Les textes de loi en vigueur s'appliquent alors.

#### Article 14 - Encadrement

La direction technique nationale désigne pour chaque équipe de France un ou plusieurs chef(s) d'équipe. Un chef d'équipe, également appelé chef de délégation, sera responsable de ladite équipe lors des compétitions et des regroupements. Il managera et coordonnera l'organisation du groupe d'encadrement technique et des compétiteurs dans l'intérêt du collectif.

### TITRE 3 : Aides personnalisées

#### Article 15 – Bénéficiaires des aides

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention individuelle, le SHN inscrit sur une liste ministérielle Elite, Senior ou Relève peut percevoir des aides personnalisées de haut niveau négociées dans le cadre du Contrat de Performance avec l'Agence Nationale du Sport relatives à :

- L'accès à une pratique de haut niveau
- Un soutien à son projet de formation et/ou d'insertion professionnelle.

#### Article 16 – Confidentialité

La FFE s'engage à respecter la confidentialité des informations requises dans le cadre de la présente convention.

Le SHN s'engage à conserver la confidentialité des détails des mesures d'aides dont il pourrait bénéficier de la part de la FFE.

#### TITRE 4 : Suivi socioprofessionnel

##### Article 17 - *Accompagnement socioprofessionnel*

La FFE assure le rôle de coordination en matière de suivi social et professionnel du sportif. Elle accompagne le sportif dans la mise en place de son parcours scolaire et professionnel. Le correspondant fédéral en charge du suivi socioprofessionnel s'engage à recevoir en rendez-vous les sportifs et à leur remettre un recueil d'information sur sollicitation. Le SHN s'engage à informer la DTN de son programme de formation et/ou de son projet d'orientation professionnelle, et de mettre tout en œuvre pour concilier son projet sportif et ses objectifs de formation à long terme.

#### TITRE 5 : Suivi médical

##### Article 18 – *Surveillance Médicale Réglementaire et santé mentale des SHN*

La Surveillance Médicale Réglementaire (SMR) des sportifs de haut niveau est obligatoire, elle est préalable à toute sélection en équipe de France. Quiconque ne respecterait pas le calendrier et les règles définies par la FFE incluant le dispositif de lutte contre le dopage verrait sa sélection invalidée de fait.

La FFE prend en charge l'ensemble des prestations facturées par le corps médical dans le cadre de cette surveillance médicale réglementaire des SHN (listes Elite, Senior et Relève).

Les sportifs de haut niveau de la FFE s'engagent à respecter les règlements médicaux fédéraux et tout texte spécifique en la matière. Ils sont tenus d'être à jour en matière de surveillance médicale réglementaire, de se soumettre aux examens médicaux préventifs réglementaires et de donner toute information utile en ce domaine au médecin désigné par la FFE. Le non-respect de l'obligation de la surveillance médicale des SHN inscrits sur les listes ministérielles exposerait celui qui ne serait pas à jour à son retrait des listes ministérielles l'année suivante.

En parallèle à la santé physique, la FFE veillera à la bonne santé mentale du SHN, que ce soit à travers les programmes de compétitions, la relation régulière entraîneur/entraîné(e), la charge et les contenus des accompagnements et entraînements, etc.



### Article 19 – *Dopage*

La FFE s'engage, dans le cadre de son Projet Fédéral de prévention du dopage et des conduites dopantes, à diffuser toute information concernant la réglementation et les actions de prévention prévues pour la lutte anti-dopage. Par l'intermédiaire de la commission médicale ou de l'encadrement médical fédéral, elle apporte réponse à toutes les questions posées par les SHN sur ce sujet.

Les sportifs de haut niveau de la FFE s'engagent notamment à ne pas recourir à l'utilisation de substances ou de produits dopants. Ils acceptent de lutter contre le dopage et de participer, le cas échéant, à toute action de prévention sur l'initiative de la FFE ou de l'AFLD, du mouvement sportif ou de l'État. Ils devront avoir réalisé et certifié l'auto-formation proposée par l'AMA sur la plateforme ADEL. D'une manière générale, les SHN doivent se conformer aux dispositions contenues dans le code mondial antidopage et appliquées par les organismes de lutte contre le dopage notamment l'AFLD. Leur localisation, soumise au code en vigueur, est incontournable et ils acceptent de se soumettre à tout contrôle entrant dans le cadre dudit code.

### Article 20 - *Blessures et inaptitudes à la pratique*

En cas de blessure ou d'autre inaptitude à la pratique sportive, le SHN s'engage à informer systématiquement le médecin des équipes de France. En cas de traitement, il s'engage à remplir la fiche de demande d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques (AUT).

## TITRE 6 : Droit à l'image, promotion

### Article 21 - *Promotion*

Assurer jusqu'à 4 interventions pour la FFE.

### Article 22 -

Le sportif s'engage à :

- Faire état à la FFE de ses conventions personnelles en cours ou en instance de signature avec les sponsors et partenaires, pour la durée de la saison sportive,

- Ne pas conclure de convention de quelque nature que ce soit, dans le cadre d'une sélection nationale, avec des entreprises ou organismes quelconques dont le nom, les produits et/ou les services qu'ils fabriquent ou commercialisent sont en concurrence avec les partenaires de la FFE,
- A respecter les réglementations fédérales en vigueur pour ce qui concerne le marquage publicitaire des tenues vestimentaires.
- Être présent lors des conférences de presse et/ou toute action de la FFE demandée par la DTN.
- Assurer, lors des actions de la FFE auxquelles le SHN participe, la diffusion sur les réseaux sociaux de la communication de la FFE concernant ces actions.

#### Article 23 - *Droit à l'image dans le cadre de l'Équipe de France*

Le sportif dispose de droits relatifs à l'utilisation de son image personnelle.

La FFE dispose des droits exclusifs d'exploitation de l'image de l'Équipe de France à l'occasion de l'activité sportive de celle-ci et pour la promotion de cette dernière. À cet effet, la FFE ainsi que ses partenaires sont autorisées par le SHN à reproduire et représenter par tous procédés et sur tous supports, le nom, l'image et la voix du sportif que ce soit en équipe ou en individuel. Tout contrat individuel ne pourra être opposé à la FFE.

#### TITRE 7 : Sanctions ou litige

#### Article 24 - *Litiges*

En cas de désaccord relatif à l'interprétation de la convention, la FFE et le SHN chercheront un accord à l'amiable. Si le litige persiste, les différentes parties pourront utiliser les procédures disciplinaires fédérales et légales en vigueur. Les différents niveaux d'examen de la requête sont les suivants :

- Une rencontre amiable avec le président de la FFE et la DTN
- La commission nationale de discipline de la FFE (selon la nature des faits ou le point de litige) (ensuite devant organe de première instance)
- En fonction des litiges, la chambre arbitrale du sport du CNOSF ou les tribunaux compétents (autorité disciplinaire compétente).

*Principaux textes de référence sur lesquels s'appuie la convention SHN / FFE :*

- *Code du sport*
- *Code mondial antidopage*
- *Loi n° 98-468 du 17 juin 1998 relative à la prévention et à la répression des infractions sexuelles ainsi qu'à la protection des mineurs*
- *Loi n° 2008-650 du 3 juillet 2008 relative à la lutte contre le trafic de produits dopants*
- *Ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000 relative à la partie législative du code de la santé publique Charte du sport de haut niveau*
- *Instruction N° 95-012 JS du 16 janvier 1995 (Direction des Sports, sous-direction du Sport de Haut Niveau et de la Vie Fédérale)*
- *Instruction N° 09-123 - 5 octobre - La prévention et la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations dans le sport*
- *Arrêté du 11 février 2004 abrogé par l'arrêté du 28 février 2008 fixant la nature et la périodicité des examens médicaux prévus aux articles L. 3621-2 et R. 3621-3 du code de la santé publique*
- *Statut et règlement de la FFE*

*Faire précéder la signature de la mention manuscrite "je m'engage à respecter tous les termes de cette convention"*

Le/la SHN :

Représentant légal (si mineur):

La DTN :

Fait à :

Fait à :

Fait à :

Le :

Le :

Le :

Signature :

Signature :

Signature :

## 4/ Dispositif fédéral de suivi socioprofessionnel des SHN

Accéder aux podiums mondiaux et assurer une qualité de préparation à la future vie professionnelle, tel est l'enjeu du dispositif fédéral de ce suivi.

Le suivi socio-professionnel est une clé essentielle de la réussite du projet de performance.

Afin de concilier la préparation sportive pour l'accès et le maintien au haut niveau avec la nécessité d'une formation scolaire, universitaire ou professionnelle de qualité, la fédération doit améliorer et consolider année après année son accompagnement auprès des SHN dans ces domaines.

Pour faciliter la réalisation de cet objectif, la Direction Technique Nationale doit identifier une personne ressource chargée du suivi socioprofessionnel dont le rôle est de :

- Recenser les besoins des SHN
- Proposer un aménagement scolaire, universitaire ou professionnel adapté
- Sensibiliser à l'intérêt de se former et de préparer son avenir professionnel
- Mettre en œuvre les dispositifs d'aide aux études et à l'emploi
- Piloter et développer des conventions avec les institutions ou les partenaires
- Accompagner dans leur projet professionnel de manière individualisée
- Prendre en compte les problématiques de parentalité des sportifs et de maternité des sportives (organisation, disponibilité, récupération, contenu des entraînements, stages et compétitions)

Les SHN sont informés directement et régulièrement des différents dispositifs liés à leur statut et peuvent bénéficier d'un accompagnement adapté à la singularité de leur situation, d'aides personnalisées, d'aide aux études, à la formation ou à la professionnalisation.

En cas de difficultés sociales, un SHN peut bénéficier d'un soutien particulier afin de l'aider à surmonter celles-ci.

l) Aides personnalisées :

Le dispositif des Aides Personnalisées permet de soutenir financièrement les athlètes inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau du Ministère chargé des sports (Elite, Senior, Relève, Reconversion).

Ces aides sont attribuées par l'Agence nationale du Sport qui alloue une enveloppe annuelle à la fédération.

Les prises en charge font l'objet d'un accord entre le(a) sportif(ve) et la direction technique nationale.

Les aides personnalisées sont orientées sur le volet socio-professionnel et sont ainsi réparties en 4 rubriques :

*Aides sociales :*

Les SHN éligibles aux aides sociales sont ceux dont le cumul de ressources annuelles est inférieur à 40 K€ brut par an.

Les revenus pris en compte sont les suivants : aides personnalisées, salaires, bourses de mécénat, bourses des collectivités, partenaires privés, équipementiers, primes de résultats...

*Frais de formation :*

Les remboursements des frais de formation, bilans de compétences...se font uniquement sur justificatif et après accord de la DTN.

*Manque à Gagner Employeur :*

Dans le cadre de la mise en place des Conventions d'Insertion Professionnelle (CIP), l'Agence nationale du Sport et la fédération participent à part égale à la contrepartie financière versée à l'entreprise pour compenser le Manque à Gagner Employeur.

Cette contrepartie est plafonnée à 16 000€ pour les SHN (8 000€ pour l'Agence/8 000€ pour la fédération).

Il est à noter que les fédérations peuvent abonder cette participation financière avec des fonds fédéraux.

*Manque à Gagner Sportif :*

En compensation de jours de congés sans solde posés pour participation à des stages ou à des compétitions, les SHN peuvent percevoir le Manque à Gagner Sportif en le justifiant auprès de la DTN.

Enfin les aides personnalisées sont plafonnées à 15 K€/an toutes rubriques confondues.

II) Modalités de suivi et d'accompagnement des Sportifs de Haut Niveau à l'issue de leur carrière sportive :

L'accès à la liste Reconversion est réservé aux SHN qui justifient d'une inscription en liste Elite ou d'au moins 4 ans en liste SHN dont 3 ans au moins en Senior, qui cessent de remplir les conditions dans les catégories Elite, Senior ou Relève et qui présentent un projet de reconversion ou d'insertion professionnelle (Article 2221-7 du Code du Sport).

Une fois sa carrière de haut niveau terminée, le SHN doit se reconvertir et il est important que la fédération le soutienne dans cette démarche.

Cette dernière s'engage à soutenir l'athlète dans sa reconversion en l'accompagnant et en l'aidant à définir un projet de reconversion professionnel à son image.

La personne ressource de la D.T.N. chargée du suivi socioprofessionnel assure, à la demande des athlètes en reconversion, un accompagnement personnalisé :

- en les informant des dispositions spécifiques dont ils peuvent bénéficier au regard de leur carrière de sportif de haut niveau ;
- en favorisant les relations entre les SHN en reconversion et leurs responsables de formation (ou de l'entreprise pour les sportifs salariés).

Dans ce cadre et conformément à la réglementation en vigueur, les droits et obligations réciproques de la fédération et de chaque SHN en reconversion sont précisés dans une convention pour prévenir tout litige dans leur relation.

## 5/ Surveillance médicale réglementaire

- 1) Un examen médical réalisé par un médecin du sport tous les 2 ans, comprenant :
  - un examen clinique avec interrogatoire et examen physique selon les recommandations de la Société Française de Médecine du Sport et de l'Exercice
  - un bilan diététique et des conseils nutritionnels
  - un bilan psychologique visant à dépister des difficultés psychopathologiques pouvant être liées à la pratique sportive intensive
  - la recherche indirecte d'un état de surentraînement (via un questionnaire élaboré selon les recommandations de la SFMES) pouvant notamment perturber le cycle du sommeil.
- 2) Un électrocardiogramme de repos à la première inscription sur liste SHN (à faire réaliser chez un cardiologue du sport ou un médecin du sport)
- 3) Une échographie transthoracique de repos à la première inscription sur liste SHN
- 4) Un bilan sanguin et une analyse d'urines (annuels)
- 5) Un bilan dentaire (annuel)
- 6) Pour les sportives de haut niveau, une consultation gynécologique tous les deux ans, prenant en compte les spécificités de la performance des sportives (puberté, cycles menstruels, maternité).

## 6/ Moyens permettant de garantir la compétence et l'honorabilité des intervenants

### 1/ Compétence

Du fait que la discipline soit non réglementée au sens du Code du Sport, les intervenants ne possèdent pas de carte professionnelle facilitant le contrôle régulier et systématique de leurs compétences.

Pour autant la fédération, soucieuse de s'assurer de la qualité et de la sécurité de ces interventions, a créé en 2024 le premier diplôme professionnel de la filière, à savoir le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) d'animateur d'échecs, inscrit au RNCP.

En parallèle, la FFE a mis en place son institut national de formation (INF), organisme à la personnalité juridique associative distincte de la fédération, qui a vu le jour début 2024. Outre le CQP, l'INF propose des brevets fédéraux permettant la montée en compétences des initiateurs et des entraîneurs d'échecs, ainsi que des juges.

Ce panel de formations, facilement accessible, est de nature à garantir un niveau de compétences satisfaisant pour les professionnels comme les bénévoles de la discipline.

En outre, l'INF réfléchit à enrichir son catalogue de modules de formation continue afin de veiller à consolider et renouveler le socle de connaissances et compétences des différents intervenants (séminaires d'entraîneurs, sessions de formation de formateurs, modules spécifiques sur l'organisation d'évènements, la gestion financière, etc).

Dans ces conditions, les SHN bénéficient d'un accompagnement technique d'un niveau satisfaisant de qualification, sous la supervision du Directeur de la performance.

### 2/ Honorabilité et prise en compte du bien-être

Il va de soi que le contrôle d'honorabilité est un prérequis impératif de la certification CQP comme de l'ensemble des brevets fédéraux, ce qui permet de penser qu'un premier niveau de protection opère dans l'ensemble de la filière de haut niveau. Les référents honorabilité, VSS et lutte contre les séparatismes en sont les garants.



Au-delà de ce contrôle a priori, la fédération a institué, pour les équipes de France jeunes, un poste de chef de délégation en charge plus spécifiquement de l'accompagnement et du bien-être des SHN. La mission centrale du titulaire de ce poste rémunéré (actuellement occupé par une joueuse d'échecs expérimentée et reconnue dans le milieu échiquéen) consiste à délester les jeunes SHN de toute préoccupation matérielle et charge mentale (d'origines diverses), afin de leur permettre de se concentrer sur leur performance, à savoir :

- accompagnement systématique des délégations et équipes de France jeunes sur les compétitions internationales ;
- en amont des compétitions, gestion réglementaire (fiches sanitaires, autorisations parentales, etc) ;
- à l'arrivée sur place, sécurisation de l'installation des SHN et briefing d'information (à savoir : les mineurs/es de moins de 10 ans sont obligatoirement accompagnés/es d'un de leurs parents) ;
- le matin des compétitions, temps informels personnalisés et rondes en chambre afin d'accompagner au plus près les situations de stress et difficultés de tous ordres (notamment prise en compte, pour les jeunes filles, de l'impact des cycles menstruels sur le degré de forme) ;
- pendant les compétitions, gestion des temps d'attente ;
- à l'issue des compétitions, gestion des émotions (notamment en cas de défaite, toujours difficile à vivre dans la discipline des échecs).

Ainsi, le chef de délégation/accompagnement et bien-être des SHN joue un rôle précieux dans la prévention et la gestion des questions de sécurité physique comme mentale et affective, grâce à son positionnement à proximité immédiate du binôme entraîneur/SHN, en liaison avec les parents et à l'interface avec le directeur de la performance.

## 7/ Charte du Joueur - Équipe de France Jeunes



Plan de performance

Haut niveau Jeunes

### CHARTE DU JOUEUR

### ÉQUIPE DE FRANCE JEUNES 2024-2025

La FFE, avec le concours de son Ministère de tutelle, de ses partenaires, mais aussi de ses bénévoles s'engage à tout mettre en œuvre pour mettre à disposition des équipes de France des moyens favorables à une pratique de notre sport au plus haut niveau.

La présente charte est un document qui engage les joueurs retenus dans nos différentes Équipes de France. Le non-respect de tout ou partie de cette charte pourra entraîner des sanctions sportives allant jusqu'à l'exclusion définitive des Équipes de France.

La sélection en Équipe de France est un honneur. La Fédération Française des Échecs et ses compétiteurs s'engagent sur des valeurs communes afin de valoriser l'image de notre sport, de notre fédération et au-delà, du sport français en général. Ils défendent ensemble un sport propre, citoyen, d'intégration et de respect des différences. La Fédération et ses internationaux s'engagent à observer un comportement exemplaire, par leurs déclarations et leurs actes, de nature à valoriser l'image de l'institution fédérale et de la discipline.

# Règles d'or

## *Le Respect de l'esprit Bleu*

1/ En étant sélectionné en Équipe de France, je deviens un ambassadeur de la FFE et de mon pays. Je dois à ce titre adopter une attitude exemplaire dans tous les tournois et championnats auxquels je participe.

2/ Je m'investis personnellement dans les cours et exercices du Plan de Performance afin de préparer sérieusement les Championnats Internationaux.

3/ J'adopte un comportement respectueux avec tous les membres de l'encadrement de l'équipe de France et je respecte leurs directives.

4/ Je suis respectueux de l'environnement matériel dans lequel je me trouve ; dans tous les cas je suis responsable financièrement des dégradations dont je suis l'auteur.

5/ Je m'engage à soigner mon langage et mon comportement en public (dans la vie quotidienne en Équipe de France et dans toute mon expression publique), par respect pour l'Équipe de France aussi bien que pour moi-même.

6/ Je m'inscris dans une démarche communicative sur les difficultés que je peux rencontrer et les points qui me sembleraient être à améliorer.

7/ Je m'engage à adopter une attitude qui favorise l'esprit d'équipe et de bonne entente entre tous les membres du collectif France. Je suis solidaire de l'équipe, je motive et j'encourage mes coéquipiers, je suis attentif à leurs besoins.

# Rassemblements des équipes de France

## *En stage ou en compétition internationale*

1/ Je réalise l'importance des différents rassemblements de l'Équipe de France et fait le maximum afin d'y participer. J'informe le staff fédéral en cas d'empêchement et précise la nature de ce dernier.

2/ Je m'engage à respecter les règlements sportifs, les arbitres, les membres de l'organisation de la compétition et les autres compétiteurs.

3/ Je prends connaissance de l'entraîneur fédéral qui m'est assigné et échange avec quotidiennement lors des compétitions internationales. Je m'engage à respecter ses conseils et à mettre en contact toute autre personne qui me suivrait lors d'une échéance internationale en vue d'une coopération efficace.

4/ Je ne déroge à aucun moment au programme journalier prévu, sauf avec l'accord de l'encadrement. Je suis ponctuel à tous les rendez-vous fixés par l'encadrement. Je m'engage à assister à la cérémonie de clôture pour représenter mon pays et féliciter les lauréats.

5/ Je m'engage à ne pas utiliser l'aide d'une autre personne dans la préparation des ouvertures d'une partie entre membres des Équipes de France.

6/ Je respecte la tenue de l'Équipe de France et l'utilise sur les podiums et photos officielles.

*Faire précéder la signature de la mention manuscrite "je m'engage à respecter tous les termes de cette convention"*

Le/la SHN :

Représentant légal (*si mineur*):

La DTN :

Fait à :

Fait à :

Fait à :

Le :

Le :

Le :

Signature :

Signature :

Signature :

## 8/ Charte Entraîneur - Équipe de France Jeunes



Plan de performance

Haut niveau Jeunes

### **CHARTÉ ENTRAÎNEUR**

### **ÉQUIPE DE FRANCE JEUNES 2024-2025**

La FFE, avec le concours de son Ministère de tutelle, de ses partenaires, mais aussi de ses bénévoles s'engage à tout mettre en œuvre pour mettre à disposition des équipes de France des moyens favorables à une pratique de notre sport au plus haut niveau.

La présente charte est un document qui engage les entraîneurs fédéraux des équipes de France des jeunes. Le non-respect de tout ou partie de cette charte pourra entraîner des sanctions sportives allant jusqu'à l'exclusion définitive des équipes de France.

La sélection en Équipe de France est un honneur. La Fédération Française des Échecs et ses compétiteurs s'engagent sur des valeurs communes afin de valoriser l'image de notre sport, de notre fédération et au-delà, du sport français en général. Ils défendent ensemble un sport propre, citoyen, d'intégration et de respect des différences. La Fédération et ses internationaux s'engagent à observer un comportement exemplaire, par leurs déclarations et leurs actes, de nature à valoriser l'image de l'institution fédérale et de la discipline.

# Règles d'or

## *Le Respect de l'esprit Bleu*

1/ En étant entraîneur des Équipes de France jeunes, je deviens un ambassadeur de la FFE et de mon pays. Je dois à ce titre adopter une attitude exemplaire dans tous les tournois et championnats auxquels je participe, notamment en veillant à une égalité de traitement, dans mon accompagnement, entre les sportifs et les sportives.

2/ Je m'investis dans la préparation des championnats internationaux via le Plan de Performance. Je fais le maximum pour assurer une présence régulière, et communique avec mon groupe d'élèves en cas d'empêchement.

3/ Je réalise l'importance des différents rassemblements de l'Équipe de France et fait le maximum afin d'y participer. J'informe le staff fédéral en cas d'empêchement et précise la nature de ce dernier.

4/ J'adopte un comportement respectueux, transparent et bienveillant avec tous les membres de l'encadrement de l'Équipe de France.

5/ Je respecte la relation de travail existante entre les jeunes que je suis en compétition et leur entraîneur au quotidien.

6/ Je m'engage à ne pas profiter de mon poste en Équipe de France pour créer de nouvelles relations sportives ou commerciales à mon profit ou à celui d'un club que je représente.

7/ Je n'utilise en aucun cas une information acquise sur un jeune dans le cadre des équipes de France de manière à lui nuire personnellement ou sportivement.

8/ Je m'engage à avoir un langage et un comportement public approprié à l'encadrement d'un public jeune, en respect pour l'Équipe de France.

9/ Je m'inscris dans une démarche communicative sur les difficultés que je peux rencontrer et les points qui me sembleraient être à améliorer.

10/ Je m'engage à adopter une attitude qui favorise l'esprit d'équipe et de bonne entente entre tous les membres du collectif France. Je suis solidaire de l'équipe, je motive et j'encourage mes coéquipiers, je suis attentif à leurs besoins.

11/ Je porte une attention particulière à la santé mentale des SHN que j'encadre, en gardant saine la relation de proximité entraîneur/entraîné(e).

12/ Je prends en compte les spécificités de la performance des sportives (puberté, cycles menstruels, maternité) en adaptant mon management en fonction des situations personnelles des sportives.

13/ Je respecte la tenue de l'Équipe de France et l'utilise sur les podiums et photos officielles.

*Faire précéder la signature de la mention manuscrite "je m'engage à respecter tous les termes de cette convention"*

L'entraîneur :

Fait à :

Le :

Signature :

La DTN :

Fait à :

Le :

Signature :

# ANNEXES

## 1/ Calendrier des compétitions nationales 2025-2028

Age	Compétition nationale	Calendrier prévisionnel		
		Classique	Rapide	Blitz
Adultes	Individuel	Août	Juin (lors d'un même Week-end)	
	Championnat des clubs	Mai/Juin	Avril	Avril
Jeunes	Individuel	Avril	Juin (avec les adultes)	
	Championnat des clubs	Novembre à Mai		

## 2/ Critères de sélection en équipe de France des Jeunes

Les sélections en équipe de France des jeunes sont effectuées par le Directeur de la Performance, qui se base sur une combinaison de critères plus ou moins mesurables.

### Critères les plus regardés :

- ◆ Participation et réussite au championnat de France jeunes
- ◆ Participation et réussite aux championnats internationaux
- ◆ Nombre de parties jouées & évolution du classement Elo
- ◆ Sérieux affiché lors des compétitions
- ◆ Implication dans le plan de performance
- ◆ Evolution constatée dans le jeu - liée au travail fourni dans l'année
- ◆ Capacité à se sublimer lors des moments importants
- ◆ Passion affichée pour le jeu
- ◆ Qualité de l'environnement pour apprécier la pratique et performer sur le long terme

### Critères pouvant aider à départager :

- ◆ Evolution du classement Rapide & Blitz
- ◆ Isolement géographique
- ◆ Le fait d'être 1ère au sein d'une catégorie d'âge et d'ainsi viser des résultats futur
- ◆ Potentiel pour atteindre le Haut Niveau - combinant le talent et l'âge d'un jeune
- ◆ Élément moteur dans une vie de groupe



### 3/ Visualisation du creux générationnel

On peut suivre l'évolution d'une génération dans les tableaux suivants en regardant les résultats d'une diagonale. Un trou générationnel flagrant apparaît sur ces visuels pour les générations 1999 à 2005.

		Championnats du Monde jeunes (filles) - Nombre de tops 10 et couleurs des médailles																							
		Age	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024			
Catégories	U8	7																							
		8											1												
	U10	9																							
		10	1			1																			
	U12	11																							
		12		1																					
	U14	13																							
	14								1													1			
U16	15																								
	16										1									1		1			
U18	17																								
	18																					1			
U20	19																								
	20																								

1985 1986 1987 1988 1989 1990 1991 1992 1993 1994 1995 1996 1997 1998 1999 2000 2001 2002 2003 2004

2017  
2016  
2015  
2014  
2013  
2012  
2011  
2010  
2009  
2008  
2007  
2006  
2005

Tableau récapitulatif - top 10 & médailles en championnat du monde des jeunes (filles)

→ Aucun top 10

		Championnats du Monde jeunes (mixtes) - Nombre de tops 10 et couleurs des médailles																							
		Age	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024			
Catégories	U8	7																							
		8								1															
	U10	9																							
		10														1									
	U12	11																							
		12																					1		
	U14	13																							
	14				1																				
U16	15																								
	16					1		1													2	2*			
U18	17				1																	1			
	18														1							1			
U20	19																								
	20												1												

1985 1986 1987 1988 1989 1990 1991 1992 1993 1994 1995 1996 1997 1998 1999 2000 2001 2002 2003 2004

2017  
2016  
2015  
2014  
2013  
2012  
2011  
2010  
2009  
2008  
2007  
2006  
2005

Tableau récapitulatif - top 10 & médailles en championnat du monde des jeunes (mixte)

→ Aucune médaille et seulement 1 top 10

		Championnats d'Europe jeunes (filles) - Nombre de tops 10 et couleurs des médailles																						
		Age	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024		
Catégories	U8	7																						
		8												1	2			1						
	U10	9			1																			
		10																1					1	
	U12	11				1	1																	
		12					1	1														1		
U14	13								1															
	14			1						1						1								
U16	15																1							
	16	1								1											1			
U18	17	1									1													
	18		1									1										1		

1987 1988 1989 1990 1991 1992 1993 1994 1995 1996 1997 1998 1999 2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006

Tableau récapitulatif - top 10 & médailles en championnat d'Europe des jeunes (filles)

→ Aucune médaille et seulement 2 top 10

		Championnats d'Europe jeunes (mixtes) - Nombre de tops 10 et couleurs des médailles																						
		Age	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024		
Catégories	U8	7																						
		8						1	1	1			1			1					2	1	1	
	U10	9		1																		1	1	
		10				1	1					1		1	1	1	2	1				1	2**	
	U12	11																					1	
		12					1							1			2	1						
U14	13																							
	14	1			2			1													1			
U16	15										1					1						1		
	16	2	1	1								1		1		1				1	1	1		
U18	17		1	1						1											2			
	18							1						1								2**		

1987 1988 1989 1990 1991 1992 1993 1994 1995 1996 1997 1998 1999 2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006

Tableau récapitulatif - top 10 & médailles en championnat d'Europe des jeunes (mixte)

→ 1 seule médaille, par Francesco Rambaldi qui a rapidement choisi de représenter l'Italie